



CRÉER UN NOUVEAU QUARTIER

Construire des quartiers d'habitat de qualité en respectant l'identité d'une commune, les spécificités d'un territoire.

Les participants à la formation seront confrontés aux problématiques de la création de logements, de l'insertion d'un nouveau quartier dans le bourg, et de son impact sur le plan urbain, architectural, paysager, social et environnemental... Le CD rom, et l'analyse de références per-

mettront de comprendre les différents enjeux environnementaux et sociaux afin de mettre en place le nouveau quartier, de bien l'insérer dans l'identité communale, afin que chacun trouve son mode d'habiter dans une nouvelle approche environnementale.

MATIN

INTRO - CONSTAT & DÉBAT

- Constats sur la production de nouveaux quartiers en France et sur le département.
- Discussion et débat : Comment continuer, vers quel projet de quartier

PARTIE I - UNE RÉFLEXION A L'ÉCHELLE COMMUNALE

- Comprendre l'identité communale
- Analyser le projet communal et définir la volonté des élus
- Déterminer le choix du site et le rôle du quartier dans le projet communal
- Cadrer l'impact environnemental du nouveau quartier

APRÈS-MIDI

PARTIE II - ÉLABORATION D'UN PROJET DE QUARTIER

- Analyser le site et ses enjeux
- Définir les objectifs, à l'échelle du quartier
- Définir les formes urbaines, et la diversité des modes d'habitat
- Définir les règles environnementales sur le site et les conséquences sur la forme et densité du quartier, sur le traitement des espaces publics et l'identité communale
- Proposer des solutions pour gérer les mitoyennetés et l'intimité, la qualité de l'habitat pour chacun

BILAN DE LA JOURNÉE



PUBLIC

Élus et techniciens des collectivités



INTERVENANTS

- un architecte du CAUE 44
- un paysagiste du CAUE 44



DURÉE

1 journée



TARIF

Suivant la grille des tarifs des formations de l'AMF. Groupe limité à 20 personnes



ORGANISATION ET INSCRIPTION

Association des Maires 44
Tél. : 02 40 35 22 88
Mail : contact@maires44.fr



Possibilité d'organiser cette formation, à la demande, dans votre collectivité.

Retrouvez les dates de toutes les formations du CAUE sur le site www.caue44.com